

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 DECEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.12.108.B

**Salle de spectacles La
Nef : contrat de
prestation de
prestation de service
" programmation day
of hardcore »**

LE SIX DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 novembre 2017**

Secrétaire de séance : Denis DUROCHER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BOUCHAUD, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD

Excusé(s) :

André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.12.108.B**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

SALLE DE SPECTACLES LA NEF : CONTRAT DE PRESTATION DE PRESTATION DE SERVICE " PROGRAMMATION DAY OF HARDCORE »

Dans le cadre de sa programmation, la salle de spectacles « La Nef » propose un festival «**DAY OF HARDCORE 2018** » le samedi 24 mars 2018.

Le contrat de prestation de service prévoit que le prestataire devra proposer une programmation de musiques Hardcore avec des groupes nationaux et /ou internationaux pour une représentation à la salle de la Nef le 24 mars 2018.

Le présent contrat est conclu pour la période du 2 novembre 2017 au 15 décembre 2017.

Le coût de la prestation préparation – organisation du festival s'élève à 10 827 € TTC. Les recettes attendues sont de 14 000€ TTC.

Considérant que le festival proposé est conforme aux objectifs d'animation du territoire angoumois et de rayonnement culturel,

Je vous propose :

D'APPROUVER le contrat de prestation de service dans le cadre du festival « DAY OF HARDCORE 2018 » avec l'association « BACK SCRATCH » située 228 rue de périgueux 16000 Angoulême, pour un montant de 10 827 € TTC.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ledit contrat

D'IMPUTER la dépense au budget annexe La Nef – Chapitre 011.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

13 décembre 2017

Affiché le :

13 décembre 2017

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE

PROGRAMMATION DAY OF HARDCORE

Entre : Grand ANGOULEME – La NEF
Rue Louis Pergaud
16000 ANGOULEME
Dénommée ci-après la NEF,
Représentée par

D'une part

Et : BACK SCRATCH
228 rue de Périgueux
16 000 ANGOULEME
Dénommée ci-après le prestataire (ou le fournisseur),
Représentée par

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet la proposition d'une programmation pour le festival Day of Hardcore 2018.

Article 2 : NATURE DES PRESTATIONS

Le prestataire devra proposer une programmation de musiques hard core avec des groupes nationaux et/ou internationaux. Ces groupes devront être fédérateurs, reconnus du public et des professionnels des concerts hard core.

Le prestataire cherchera les groupes disponibles au 24 Mars 2018, négociera les contrats de cession, transmettra les informations pour la production à l'équipe de production de la Nef.

Article 3 : DUREE

Le présent contrat prend effet à compter du 2 Novembre 2017 et est conclu pour une période allant jusqu'au 15 Décembre 2017.

En accord entre les 2 parties et pour des motifs dûment justifiés, il peut éventuellement être prorogé par avenant.

Article 4 : PRIX

Le coût de la prestation ou des fournitures se décompose comme suit :

Poste 1 : Fourniture d'une prestation de programmation et de négociation pour le festival day of hardcore 2017 : **9 837 € TTC**

Poste 2 : Préparation de la communication : création du visuel, impression, fabrication de merchandising : **990 € TTC**

Le total de la prestation préparation-organisation du festival Day of Hard Core est donc de **10 827 € TTC**.

Ce prix est ferme et définitif pour le volume défini.

Il inclut toutes les préparations nécessaires et charges annexes éventuelles. Les recettes attendues de ce festival sont de 14 000€ (11 000€ de billetterie, 3 000€ de ventes bar).

Article 5 : FACTURATION et MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement des prestations ou livraisons assurées par BACK SCRATCH s'effectuera après service fait sur présentation de factures adressées à :

GRAND ANGOULEME – LA NEF
Service financier - Facturation
25 Bd Besson Bey 16 000 ANGOULEME

Conditions de paiement :

Le paiement s'effectuera en 1 fois, sur présentation de facture, de la façon suivante :

La totalité après réalisation de la prestation.

Les règlements seront effectués dans un délai maximum de 30 jours après réception des factures par virement administratif sur le compte ouvert au nom de BACK SCRATCH.

Le comptable assignataire de la dépense est le Trésorier de Grand Angoulême.

Article 6 : MODIFICATIONS

Toute modification du présent contrat devra être formalisée par avenant.

Article 7 : LITIGES

Lors de l'exécution du présent contrat, les litiges ou différends qui ne pourraient être réglés par voie amiable seraient portés devant la juridiction administrative de Poitiers.

**Fait à Angoulême en 2 exemplaires originaux,
Le 02/11/2017**

*Le Président
de Grand Angoulême
Jean François Dauré*

*Le Président
de Back Scratch*

*Arnaud Carrara
le 02/11/17*

